

**Tous les enfants méritent de partir du bon pied dans la vie. Les spécialistes s'entendent pour dire que les premières années de la vie d'un enfant sont fort déterminantes pour son bien-être ultérieur.**

**Bien que les parents jouent un rôle primordial dans l'éducation des enfants, les gouvernements et les collectivités peuvent aussi offrir un soutien aux enfants et aux familles au cours de ces importantes premières années.**

**C'est pourquoi le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont conclu une entente importante concernant le développement de la petite enfance. Ils ont convenu d'unir leurs efforts en vue d'améliorer et d'élargir les programmes et les services à l'intention de la petite enfance dans l'ensemble du Canada\*.**



## 1. En quoi consiste l'Entente sur le développement de la petite enfance, et pourquoi est-elle importante?

En septembre 2000, le gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux ont annoncé l'Entente sur le développement de la petite enfance afin de favoriser le bien-être des jeunes enfants du Canada.

Dans le cadre de cette entente, le gouvernement du Canada versera, à compter de 2001-2002, une somme de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans aux gouvernements provinciaux et territoriaux, afin de les aider à améliorer et à accroître leurs services dans les quatre domaines suivants :

- la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance;
- le soutien aux parents et aux familles;
- le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants;
- le soutien des communautés.

**« Chaque enfant devrait être respecté et avoir la possibilité d'exploiter les capacités physiques, affectives, intellectuelles, spirituelles et créatives qui lui sont propres. »**

*Communiqué des premiers ministres en septembre 2000*

Les programmes et les services financés dans le cadre de cette initiative s'ajouteront à ceux déjà existants, et ils contribueront à rendre ceux-ci mieux coordonnés et plus accessibles. Les gouvernements s'engagent aussi à travailler en collaboration avec les Autochtones en vue de trouver des solutions pratiques pour offrir aux jeunes enfants autochtones tout ce qui est nécessaire à leur développement.

### Nouveaux transferts aux gouvernements provinciaux et territoriaux effectués par le gouvernement du Canada pour le développement de la petite enfance

2001-2002	300 millions \$
2002-2003	400 millions \$
2003-2004	500 millions \$
2004-2005	500 millions \$
2005-2006	500 millions \$

## 2. Qu'est-ce que cela signifiera pour les enfants et les familles?

Depuis l'annonce de l'entente en septembre 2000, des gouvernements provinciaux et territoriaux ont annoncé de nouveaux investissements dans des programmes de développement de la petite enfance,



**Avec le temps, cela signifiera plus d'aide pour les parents et de meilleurs programmes de développement de la petite enfance... « afin que les jeunes enfants puissent s'épanouir pleinement et qu'ils soient en santé, en sécurité, prêts à apprendre ainsi qu'impliqués socialement et responsables ».**

*Communiqué des premiers ministres en septembre 2000*

comme des programmes de nutrition prénatale, de dépistage des nouveau-nés, de garde d'enfants, de visites à domicile, de soutien aux parents, et de prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal (SAF) et des effets de l'alcoolisme fœtal (EAF), pour n'en nommer que quelques-uns. (Voir la liste complète des nouveaux investissements au verso de la présente brochure.)

## 3. Comment saurons-nous si l'Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance fonctionne bien?

Afin de donner aux Canadiens et aux Canadiennes une bonne idée des progrès réalisés, les gouvernements présenteront régulièrement des rapports au sujet du développement des jeunes enfants et de leurs investissements dans des programmes et des services. À l'automne 2001, chacun des

gouvernements participants rendra compte de ses activités et de ses dépenses liées au développement de la petite enfance. Cela donnera aux canadiens un point de départ à partir duquel ils pourront mesurer les progrès futurs. À compter de l'automne 2002, les gouvernements présenteront des rapports annuels au sujet de l'amélioration et de l'élargissement de programmes et de services liés au développement de la petite enfance. Ils rendront aussi régulièrement

compte de la situation en ce qui concerne le bien-être des jeunes enfants au Canada.



Cela aidera la population canadienne à veiller à ce que les gouvernements lui rendent des comptes. Cela permettra aussi aux gouvernements de disposer de l'information nécessaire pour s'assurer que leurs programmes ont une efficacité maximale.

De plus, tous les gouvernements participants ont convenu de collaborer à la recherche et à l'acquisition de connaissances relatives au développement de l'enfant et d'échanger de l'information au sujet des programmes qui fonctionnent bien.



Also available in English

\* Le gouvernement du Québec partage les mêmes préoccupations que les autres provinces et territoires au sujet du développement de la petite enfance, mais il ne participe pas à l'entente fédérale-provinciale-territoriale. Il reçoit sa part du financement offert par le gouvernement du Canada pour le développement de la petite enfance.